

Conseil d'école du jeudi 20 octobre 2022
18h-20h00 CAPENS

1. Présentation des membres du conseil d'école, tour de table

Étaient présents :

- Directrice de l'école : Magali IMBERT

- Enseignants : Mme BODIER- GARCIA - Mme OHAYON - Mme CAMPAGNE

- Mairie : Mr DORBES - Mme CALLEDE - Mr PEREZ - Mme ROUANNE

-Parents élus :

Titulaires : Mme IBANEZ- Mme OUKHALED - Mr CHATELIAN - Mme VICENTE

Suppléants : Mme MANDIN - Mme EMERY - Mme HASAND

- ALAE : Mme ROMERO Isabelle

Excusés :

Mme DIAZ LACINA (IEN) -Mr DANES

2. Délibération

Comment voter ?

Vote à la majorité des décisions

Pour voter : le fait-on à mains levées ou avec bulletins ?

Décision : vote à la majorité à mains levées

3. Règlement du conseil d'école

3.1- Procès-verbal, Compte rendu du conseil d'école, mode de diffusion des documents

Selon le code de l'éducation Article D111-15, D111-9 et D111-4.

Il faut différencier le procès-verbal du conseil d'école et le compte-rendu.

→ A l'issue de chaque conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire sera adressé à l'IEN.

Le PV sera affiché dans chaque école et constitue le seul document officiel.

Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux des instances dans lesquelles il siège. Ces comptes rendus sont diffusés dans les conditions définies dans le code de l'éducation.

Le directeur d'école doit permettre aux associations de parents d'élèves de faire connaître leur action auprès des autres parents d'élèves. Les documents sont remis par l'association en nombre suffisant pour leur distribution. Ces documents ne font pas l'objet d'un contrôle a priori et doivent être clairement identifiés comme émanant des associations de parents d'élèves. Leur contenu, qui doit cependant respecter le principe de laïcité et les dispositions relatives à la vie privée et prohibant les injures et diffamations et exclure toute propagande en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale, relève de la seule responsabilité des associations.

En conclusion :

Une secrétaire dresse le PV du conseil d'école. Le PV sera signé par les membres titulaires et le président (d'où l'utilisation du vidéoprojecteur)

Les parents d'élèves peuvent ensuite faire un compte-rendu qui ne relève que de la seule responsabilité de l'association. Ces documents doivent être clairement identifiés comme émanant de l'association.

Avant la distribution, il serait judicieux de donner un exemplaire à la directrice qui vérifiera que le contenu respecte le principe de laïcité, la vie privée prohibant injures et diffamations et excluant toutes propagandes en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale.

3.2-Composition du conseil d'école

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative. Il est composé de :

- Mr le maire et un délégué, parents titulaires, corps enseignant, DDEN et l'IEN (de droit) = voix délibératives
- Assistent avec voix consultatives aux séances du CE, les parents suppléants, ATSEM, et tous les autres invités.

3.3-Compétences du conseil d'école

Le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école établi conformément aux dispositions du règlement départemental qui est ensuite envoyé à l'IEN.
- Adopte le projet d'école.
- Etablit le projet d'organisation du temps scolaire
- Donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, PPMS)
- Il y aura 2 exercices incendie dans l'année et 3 exercices confinement dans l'année. La mairie et parents seront invités pour assister aux exercices.

Le Conseil d'école siège au moins une fois par trimestre. Il siège dans les 2 semaines suivant la proclamation des résultats des élections. Il peut également être réuni à la demande du Directeur d'école, du Maire ou de la moitié de ses membres.

L'ordre du jour est arrêté 8 jours à l'avance. Il faut donc adresser les questions avant ces 8 jours pour les mettre à l'ordre du jour.

3.4- Résultats des élections et Rôle des parents élus

Résultats des élections :

Nombre d'électeurs inscrits : 115
Nombre de votants : 77
Bulletins nuls : 8
Suffrages exprimés : 69
Nombre de sièges : 4
Participation : 66,96% (contre 59,09 % en 2022)

Si un titulaire ne peut assister à un CE, il doit donner à un suppléant son pouvoir pour que celui-ci puisse voter.

Merci à Mme VICENTE d'avoir préparé le matériel de vote.
Merci à Monsieur le Maire pour les urnes.
Merci à Mme VICENTE et Mr CHATELAIN d'avoir assisté au dépouillement.

Vous êtes élus jusqu'en octobre 2023.

Rôle des représentants de parents d'élèves ?

Ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élève.

Les délégués ont une obligation de réserve et de confidentialité à propos des cas individuels et des informations personnelles données pendant le Conseil d'école.

Les parents d'élèves peuvent assister aux commissions cantine pour répondre à toutes les questions des parents concernant les menus.

Afin de ne pas avoir de questions répétitives, pensez à consulter les anciens PV.

Les parents élus peuvent évidemment gérer des difficultés tout au long de l'année sans attendre les conseils d'école.

4- Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école est établi selon les dispositions du règlement type départemental.

Pas de changement demandé.

Validation du règlement : validé à la majorité

5- PPMS et incendie

L'exercice incendie a été réalisé le 30 septembre.

Nous avons constaté un problème au sein du déclenchement de l'alarme incendie.
D'une part, les alarmes ne se sont pas déclenchées parce qu'elles ont été mal ré-armées en juin.

Une fois réparée, les alarmes ne sont pas assez puissantes pour être entendues dans toutes les classes si bien que la classe de Mme CAMPAGNE n'est pas sortie.

Un réparateur est venu vérifier les alarmes par la suite. Un nouveau devis a été demandé pour demander de déplacer des alarmes dans les classes (pas d'alarme dans la classe de Mme Campagne ni dans la classe de Mmes Imbert/ Rigal). Un devis a été demandé.

Concernant l'attitude des élèves, tout s'est bien passé. L'exercice incendie n'a pas posé de problème : Les enfants se sont rangés par deux dans le calme, sans cris et sans précipitation. Un autre exercice sera réalisé lors du 2d semestre dans d'autres conditions.

L'exercice PPMS intrusion est prévu le jeudi 17 novembre.

6- Effectifs

6.1- 2022-2023

- classe 1 : PS - MS - GS= 23 élèves : Mme OHAYON
* 8 PS - 9 MS - 6 GS
- classe 3 : CP- CE1: 13 élèves : Mme BODIER- GARCIA
* 7 CP - 6 CE1
- classe 4, CM1-CM2 : 18 élèves : Mme IMBERT et Mme RIGAL
* 10 CM1- 8 CM2
- Classe 5, CE2- CM1 : 19 élèves : Mme CAMPAGNE
- * 5 CM1 - 14 CE2

Total : 73 élèves

7- Projets et sorties jusqu'en mars prochain

Tour du Monde : projet à l'année

Chaque classe organise ses programmes en lien avec le tour du monde : découverte des pays, arts plastiques/ visuels, dictées....

* le 18 octobre : CM1 - CM2 : cross du collège de Noé

Nous y sommes allés à pied.

Très bien organisé et les élèves ont été très volontaires. Une belle matinée !

* le 21 octobre : CP au CM2 : tournoi international de rugby à Saint- Sulpice sur Lèze : Après 2 ou 3 séances par semaine encadrées par un entraîneur de rugby de Saint- Sulpice (Mr Naudy) depuis septembre, les élèves sont prêts à rencontrer les équipes de Lagrâce- Dieu et de Puydaniel.

Un grand merci à tous les parents, à Didier et à Patrick pour l'aide et les conseils apportés tout au long de cette période.

Très bonne implication des enfants !

du lundi 7 au jeudi 10 novembre : Semaine du goût

Ludovic CAZABAN préparera un menu européen pour chaque jour.

Les élèves de chaque classe pâtisseront chaque jour à tour de rôle une spécialité européenne :

Maternelle : gâteaux au yaourt façon madeleine (français)

Classe de Mme Bodier- Garcia et de Mme Campagne : Scones
Classe de Mme Imbert : Gâteau espagnol

* commémoration du 11 novembre :
Les élèves et leur famille sont les bienvenus.

* semaine du 14 au 18 novembre : Elections des délégués :
Les candidats aux élections devront présenter durant la semaine de la rentrée leur profession de foi.
Les élections auront lieu la 2ème semaine : création de leur carte d'électeur, isoloir, urne et dépouillement.

* EPS avec Mélodie MASSAT :

Mme MASSAT interviendra pour les activités sportives 1 h par semaine pour toutes les classes à partir du vendredi 18 novembre (exceptionnellement, il y aura EPS le lundi 14 novembre pour les CM1-CM2 et les maternelles et jeudi 17 novembre pour les CP-CE1 - rattrapage des cours du 11 novembre)

P2 : jeux d'opposition pour les 3 cycles

P3 : course d'orientation pour les CM1- CM2 / acrogym pour les CP-CE1-CE2 / jeux de raquettes pour les maternelles

P4 : vélo du CP au CM2 / maternelle : course d'orientation

P5 : vélo sur route pour les CM1- CM2 / CP au CE2 : course d'orientation / vélo pour les maternelles

coût du projet : 2320€ (financement par la Mairie des interventions de Mélodie Massat)

Cinéma

Comme chaque année, la Mairie offre aux enfants de Capens une sortie au cinéma de Carbonne. Elle aura lieu :

- le lundi 28/11 pour les CE2-CM1-CM2 : « Le grand jour »
- le lundi 12/12 pour les CP-CE1 : « Azur et Asmar »
- le mardi 13/12 pour les maternelles : « Loups tendres et loufoques »

coût de la sortie : 274€ d'entrées + 270€ de bus - financés par la Mairie (à confirmer - en attente de devis complémentaires)

vendredi 16 décembre : Noël à l'école

Le Père Noël rendra visite aux enfants pour leur offrir un goûter et les cadeaux de Noël.

Vendredi 16 décembre : Fête de Noël

Une grande fête de Noël sera organisée le vendredi 16 décembre à partir de 18h à la salle des fêtes : chants de Noël des élèves à 18h30, marché de Noël, dégustation d'huîtres et de vin blanc, vin chaud et chocolat chaud, crêpes et plein de belles surprises ! Un grand merci à Capasso pour son investissement et à la Mairie!

* du 16 au 20 janvier 2023- ASCOU PAILHERES : CP- CE1 + CM1-CM2 : classe de ski: 5 jours/ 4 nuits

Le prix total pour 36 enfants et 4 adultes (gratuité des 2 enseignantes - les adultes sont financés par la coopérative) est de 13 252€. Il comprend les activités (2h de ski avec moniteurs), la location du matériel ski (chaussures, skis et casques), les remontées mécaniques, l'encadrement, le couchage, les repas et le bus (980 euros.) Le coût devrait être de 368,11 euros par enfant.

Nous avons fait un prévisionnel en fonction des différentes actions réalisées durant l'année, ce qui permet de baisser le prix à 290€ par enfant et 450€ par fratrie.

- 600€ de bus par la Mairie
- 540€ tombola de Capasso (fête du village)
- 1000€ de Capasso
- 200€ de dons Mr Naudy
- secours populaire - en attente de réponse
- subvention jeunesse et montagne - dossier en cours
- 600€ de coopérative scolaire
- ventes du Marché de Noël...

Nous espérons réduire le tarif mais cela dépendra du bénéfice réalisé lors des différentes actions.

Février 2023 : Musique

> Mme Magnin interviendra les lundis, à compter de février 2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022 pour toutes les classes :

> maternelle : 30 min/ semaine

> élémentaire : 1 heure/ semaine

Projet : spectacle de fin d'année sur le thème « autour du monde »

coût du projet : 2346€

Financement : Mairie + Subvention Rectorat accordée (250€)

* 16 février 2023 : sortie des Maternelles à Toulouse

- Matin : spectacle Halle aux Grains « Baba Yaga »

- Am : en recherche active d'idées (la sortie initialement prévue au Musée Labit a été annulée car le musée est en travaux pour toute l'année)

Février : Journée participation citoyenne, association «arbres et paysages d'autan » plantations d'arbres et de haies en bord de Garonne. (Date à définir)

Vendredi 30 juin : Spectacle de fin d'année

D'autres sorties sont prévues. A suivre au prochain conseil d'école...

9- Mairie

* Budget Ecole :

- fournitures administratives : 500€ (achat matériel élections/ feuilles A3/ enveloppes...500€)
- subventions intervenants : 4500€ (2114€ Mélanie + 2320€ Mélodie= 4440€)
- Fournitures : 40€/ enfant soit 3200€ (achat fournitures de rentrée + jeux de cours = 3200€ seront utilisés)
- Budget Noël : cinéma + entrées + 100€/ classe pour les achats de Noël (274 € places de cinéma + 270€ bus cinéma + 400 euros achat de Noël = 944€)
- Piscine : selon le nombre de séances + bus
- Bus 4 classes : 1200€ (300€/classe)
- Don coopérative : 400€ (5€/enfant)

Merci à la Mairie pour ces aides qui nous permettent de faire de beaux projets et sorties. Merci également pour leur investissement important au sein de l'école.

Travaux effectués cet été : travaux d'entretien des classes et de l'école, marquage coloré au sol pour le terrain de la cour de récréation, marelle..., peinture du préau...

10- Capasso :

Un grand merci à Capasso et au comité des fêtes de Capens qui ont organisé une tombola en juillet lors de la fête du village et qui nous a fait un don de 540€. Cet argent va permettre :

- de payer le bus pour faire le tournoi de rugby à Saint Sulpice : 104€
- de payer des sorties prévues pour les 4 classes à Toulouse (février pour les maternelles/ mai pour les autres classes)

Capasso nous a fait un autre don la semaine dernière de 1600€ et qui va permettre :

- d'aider au financement de la classe de ski : 1000€
- de financement les sorties de fin d'année des maternelles et des Ce2- CM1: 600€

De nombreuses actions vont être réalisées par Capasso pour aider l'école (aide financière pour les sorties, achats de jeux/ ballons pour la cour, décoration pour le bal de promo....) :

- vide ta chambre le 20 novembre
- commande de chocolats et « la maison du bocal »
- vente de sapins de Noël
- Fête de Noël
- Carnaval
- chocolats de Pâques
- Vide- grenier
- repas du spectacle de fin d'année
- Bal de Promo...

Un grand merci pour leur investissement.

11- ALAE

En cas de non réception des factures par mail, il est possible de les demander au format papier auprès d'Isabelle.

12-Dates des autres conseils d'école

Dates des prochains CE : le 16 Mars et le 23 juin 2023 à 18h30

13-Questions des parents :

Comment fonctionne l'affectation AESH/Enfants ? Combien d'AESH pour combien d'enfants ayant droits ? Quel est le temps par enfant par jour?

L'attribution des AESHs est réalisée par le PIAL, en service depuis 1 an, qui regroupe Mme L'Inspectrice de l'EN et deux AESH responsables PIAL + 1 enseignante

Il existe 2 types de contrat AESH :

les AESHi (individualisées) lorsque l'enfant a une notification MDPHi

les AESHm (mutualisées) lorsque l'enfant a une notification MDPHm

Les AESHm s'occupent de 4/ 5 enfants.

Il n'y a pas de temps déterminé chaque jour pour les enfants (contrairement à avant).

Un planning est établi par l'équipe enseignante pour affecter les aeshs en fonction des matières, des difficultés de chaque enfant notifié.

Nous avons sur Capens :

- 2 AESH à 19,5 h/ 24h

- 1 AESH à mi- temps.

Rentrée discount : merci pour cette belle initiative. Serait-il possible d'informer les parents sur la reconduction ou non de cette opération assez tôt? Le lien peut être envoyé moins tardivement. Effectivement, au 16 juillet, des parents avaient déjà effectué leurs achats.

L'information a été donnée tardivement car nous avons su que le 15 juillet, que cette action se faisait.

Il y a eu 19 ventes et un versement de 36€.

Le contrat est déjà signé pour l'année prochaine. Le lien sera actif dès la transmission des listes.

ALAE : est- il possible de remettre la facture sur le panneau d'affichage ?

La facture d'octobre a été affichée.

Mairie : Est- il possible que Capasso et les parents d'élèves élus aient un panneau d'affichage ?

Un panneau va être mis en place.

Voyage scolaire : Seuls les papas peuvent y participer, laissant de côté des mamans un peu "frustrées" de ne pouvoir jamais participer au voyage scolaire à la neige. Une mixité peut-elle être envisageable ? Y a-t-il des raisons de poids ou d'équilibre adultes hommes/femmes pour la répartition des élèves ?

La question a déjà été posée l'année dernière.

Nous sommes déjà 2 enseignantes femme et cela suffit pour gérer les filles. En revanche, la présence de papas est nécessaire pour encadrer le groupe des garçons qui demande une attention soutenue.

Fin de séance : 20h06

Fin de la séance, merci à tous !

La directrice
Mme IMBERT

Les représentants de parents

La secrétaire de séance



